



CADRE DE CONCERTATION ET D'ORIENTATION POUR LE DIALOGUE ETAT/SECTEUR PRIVE

Rapport de synthèse

Rencontre Nationale Etat/Secteur Privé 2021

Bobo-Dioulasso, les 1^{er} et 2 octobre 2021

02/10/2021

Les 1^{er} et 2 octobre 2021, s'est tenue à la Maison de la Culture de Bobo-Dioulasso, la 4^{ème} édition de la Rencontre Nationale Etat /Secteur Privé (RNESP) du Cadre de concertation et d'Orientation pour le Dialogue Etat/Secteur Privé (CODESP). Placée sous la présidence de **Son Excellence Monsieur Christophe Joseph Marie DABIRE**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, cette rencontre a porté sur le thème central : « *L'accord de la Zone de libre-échange continentale Africaine (ZLECAf) : défis et opportunités pour la transformation structurelle de l'économie burkinabè* ».

Trois allocutions ont ponctué la cérémonie d'ouverture à savoir, le mot de bienvenue de **Monsieur Antoine ATTIOU**, Gouverneur de la région des Hauts-Bassins, l'allocution du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF) prononcée par **Monsieur Lassiné DIAWARA**, Président de la Délégation Consulaire Régionale des Hauts-Bassins et le discours d'ouverture de Son Excellence Monsieur le Premier Ministre.

Pour introduire les travaux, **Monsieur Boubacar TRAORE**, Secrétaire Général du Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, Président du Comité National d'Organisation de la Rencontre Nationale Etat/Secteur privé, a présenté le rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations et les engagements issus des éditions précédentes.

A la suite de l'intervention du Secrétaire Général, **Monsieur Harouna KABORE**, Ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat, a fait une communication relative aux importations des produits de grande consommation et aux mesures de soutien aux industries nationales dans un contexte de perturbations des chaînes logistiques mondiales liées à la Covid-19.

Relativement au thème central du CODESP 2021, l'équipe de consultants commis à l'étude sur ledit thème a présenté les défis et opportunités pour la transformation structurelle de l'économie burkinabè dans le contexte de la ZLECAf.

En abordant les sous-thèmes de la rencontre, l'équipe de consultants a identifié les mesures de relance pour profiter des opportunités offertes par la ZLECAf dans le contexte de la COVID-19. Elle a ensuite présenté les filières porteuses à promouvoir dans le cadre de la ZLECAf ainsi que leur rôle dans la transformation structurelle de l'économie burkinabè.

A l'issue des communications, Son Excellence Monsieur le Premier Ministre a donné la parole au monde des affaires.

Ainsi, **Monsieur Mamady SANOH**, Premier Vice-Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, a présenté les préoccupations spécifiques n'ayant pas trouvé de réponses lors des rencontres régionales et sectorielles.

A la suite du Vice-Président, les représentants des organisations professionnelles du secteur privé ont, à leur tour, soulevé d'autres préoccupations d'ordre transversal ou sectoriel et formulé des recommandations.

Au total, 18 recommandations en lien direct avec le thème, 10 recommandations d'ordre général, 4 recommandations diverses et 94 recommandations spécifiques à des secteurs d'activités ont été formulées. Les recommandations spécifiques propres audits secteurs d'activités seront consignées dans le rapport général.

I. Recommandations en lien avec le thème

1. l'application effective des textes organisant le commerce de gros, de demi-gros et de détail ;
2. la mise en place d'un fonds de garantie dédié au financement des PME affectées par la covid-19 ;
3. la facilitation de l'écoulement des produits agricoles à travers des mesures appropriées ;
4. l'élimination des barrières tarifaires déguisées pratiquées par certains Etats ;

5. l'application rigoureuse des règles d'origine par les Etats ;
6. la réduction du coût des facteurs de production ;
7. le développement d'infrastructures routières pour désenclaver les zones de production afin de faciliter le commerce transfrontalier ;
8. l'allègement des conditions d'obtention des visas d'entrée au Burkina Faso ;
9. le renforcement de la lutte contre la concurrence déloyale, la fraude et les tracasseries routières ;
10. la fixation des frais de test de COVID-19 à 10 000 FCFA pour les voyageurs ;
11. la mise en place d'une centrale d'achat d'emballages et à terme, une unité de production d'emballage conforme aux normes internationales ;
12. la mise en place d'unités de conservation et de transformation des fruits et légumes dans les régions à fort potentiel ;
13. la déconcentration des structures en charge de la normalisation et de la certification et l'accompagnement à la certification des produits ;
14. le renforcement du dispositif institutionnel et réglementaire pour une application effective des dispositions prévues par l'Accord de la ZLECAf ;
15. le renforcement de la compétitivité des PME à travers l'appui à la mise en place et à la structuration des grappes d'entreprises ;
16. la prise de dispositions pour rendre effective la libre circulation des biens et des personnes dans l'espace communautaire et en assurer un contrôle permanent ;
17. la prise en compte de la question de la sécurité privée dans la mise en œuvre de la ZLECAf ;
18. le renforcement des capacités des acteurs de l'économie informelle pour leur permettre de faire face à l'entrée en vigueur de la ZLECAf.

II. Recommandations d'ordre général

1. le renforcement du cadre juridique et infrastructurel en matière de commerce électronique ;
2. l'application effective du décret instituant un quota de 15% des marchés publics en faveur des PME ;
3. le report du paiement de la TVA après encaissement des créances dues par l'Etat;
4. le respect par les services de l'Etat de l'obligation d'obtention d'une autorisation de construire auprès du Centre de Facilitation des Actes de Construire (CEFAC) avant le démarrage des travaux de construction des bâtiments administratifs ;
5. le recours au levier fiscal pour rendre plus attractif l'investissement dans l'industrie ;
6. la sécurisation des zones de production agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique en proie à l'insécurité et au terrorisme ;
7. la sécurisation des domaines du foncier rural notamment dans les zones de production;
8. la déconcentration du processus de passation des marchés ;
9. la réduction des délais de traitement des dossiers d'appels d'offres ;
10. la mise en place de mécanismes de facilitation de l'accès au financement.

III. Recommandations diverses

1. l'actualisation de la mercuriale des prix ;
2. l'accès des PME aux opportunités du secteur minier ;
3. l'accompagnement des acteurs de la filière bétail-viande pour la valorisation des sous-produits d'abatage ;
4. la recherche d'un compromis sur les points de désaccords dans la relecture du code du travail.

Au terme des interventions du secteur privé, le Gouvernement a apporté des éléments de réponses aux préoccupations et questions soulevées.

IV. Réponses et clarifications du Gouvernement

Le Gouvernement a apporté des éléments de réponses et de clarification aux préoccupations posées par le secteur privé.

A. En lien avec le thème

- 1. Propagation de la COVID-19 :** le Gouvernement a rappelé que des efforts ont été consentis pour lutter contre la propagation de la pandémie au Burkina Faso et exhorté les acteurs du secteur privé à prendre des initiatives afin de permettre au pays d'atteindre la cible de 10% de personnes vaccinées au 31 décembre 2021.
- 2. Réouverture des frontières :** les concertations sont en cours au niveau de la sous-région. Toutefois, la question de la vaccination des populations est une condition sine qua non pour la réouverture des frontières.
- 3. Réduction du coût des intrants :** la subvention des intrants par l'Etat est passée en moyenne de 15 000 tonnes sur la période 2016-2018 à 25 000 tonnes sur la période 2019-2021 avec un pic de 39 000 tonnes en 2020. Pour résoudre définitivement la question, la Centrale d'approvisionnement en intrants et matériels agricoles (CAIMA) a été opérationnalisée.
- 4. Mise en place d'unités de transformation et de conservation :** le Gouvernement a acquis 15 unités de transformation de tomate qui seront mises en exploitation avec le concours du secteur privé. En outre, il est prévu la réalisation en 2022 de 02 chambres froides qui seront gérées sous formes d'affermage.
- 5. Centrale d'achat des emballages :** le Gouvernement est disposé à accompagner les acteurs à mettre en place une centrale d'achat d'emballages biodégradables.
- 6. Transformation structurelle de l'économie :** des actions sont déjà entreprises ou en cours à travers la stratégie nationale d'industrialisation (SNI),

la stratégie nationale pour la promotion des exportations (SNE), la stratégie nationale du développement de l'artisanat (SNDA), la stratégie nationale du commerce électronique (SNCE) et la stratégie nationale de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

- 7. Promotion des filières porteuses :** l'adoption en cours de la loi sur les filières porteuses permettra d'organiser et de promouvoir ces filières. Par ailleurs, le Gouvernement accompagne les acteurs de la filière anacarde à travers le « Projet anacardier » basé à Bobo-Dioulasso. En outre, des recherches sont menées au Centre national de semences forestières en vue de réduire le temps de production des karités.
- 8. Promotion et développement de l'industrie :** les actions menées portent essentiellement sur la mise en place de l'observatoire national de l'industrie, la création en cours de l'agence nationale d'aménagement et de gestion des zones industrielles, d'un parc industriel à KOUBRI et d'une zone industrielle à TANGHIN DASSOURI ainsi que l'opérationnalisation du programme « une région, une usine ». Pour la réhabilitation des voies d'accès au port sec de Bobo-Dioulasso et la voie de contournement à l'entrée de Bobo-Dioulasso reliant le port sec, les travaux sont en cours. Des projets de réalisation de zones industrielles selon le modèle PPP pourraient aussi être examinés par le Gouvernement.
- 9. Construction d'autoroutes :** la Construction de l'autoroute Ouagadougou-Yamoussoukro est en bonne voie. Pour la partie burkinabè, les études du tronçon Bobo-Dioulasso-Ouagadougou financées par le budget de l'Etat sont achevées. Pour le reste du tronçon, les études sont en cours de finalisation sur financement de l'UEMOA. Les acteurs du secteur privé sont invités à financer ce projet à travers le mécanisme des PPP.
- 10. Réduction du coût du KWh pour les industriels :** le Gouvernement travaille non seulement à améliorer l'accessibilité de l'énergie mais aussi à réduire les coûts de production. Pour ce faire, la migration vers le mix

énergétique demeure une condition indispensable. En outre, des travaux sur la relecture des grilles tarifaires sont en cours et pourront être bouclés en 2022.

B. En lien avec les recommandations d'ordre général

a. Fiscalité

- 1. Paiement de la TVA à l'encaissement des créances :** les dispositions légales permettent aux entreprises qui ont un contrat avec l'Etat et celles soumises à l'IBNC de pouvoir payer la TVA à l'encaissement.
- 2. Affectation de la TPA à la formation professionnelle :** le principe de l'universalité budgétaire ne permet pas une telle affectation. Par ailleurs, le montant des ressources affectées par l'Etat à la formation professionnelle est nettement supérieur aux recettes collectées dans le cadre de la TPA.
- 3. Fiscalité verte :** le gouvernement a indiqué la prise de textes relatifs à la fiscalité verte pour l'atteinte des ODD.

b. Financement

- 1. Taux d'intérêt élevé des banques :** des discussions seront engagées avec l'Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers (APBEF-B) pour examiner la question.
- 2. Financement des PME :** des actions sont en cours pour le renforcement des capacités d'intervention de l'AFP-PME et du FBDES.

c. Accès au marché

- 1. Attribution de 15% des marchés publics aux PME :** la quasi-totalité des marchés dans le secteur des BTP est attribuée aux PME. Des échanges permanents sont menés avec la coordination des syndicats des BTP à l'effet de prendre en compte les insuffisances y relatives.

- 2. Ecoulement physique et en ligne des produits :** le Gouvernement prévoit l'opérationnalisation d'ici à la fin de l'année du système de warrantage. Par ailleurs, il a mis en place le système d'information sur les marchés agricoles (SIMA) qui met en relation les producteurs et les acheteurs. De même 23 comptoirs d'achat ont été mis en place pour éviter les achats bord champ. En outre, des foires et journées promotionnelles sont régulièrement organisées en vue de la promotion des produits locaux.
- 3. Certification et normalisation des produits :** pour soutenir la compétitivité des produits, le Gouvernement a mis en place l'initiative 1000 produits certifiés à coût partagé. Il a par ailleurs invité le secteur privé à s'inscrire dans la démarche qualité pour pouvoir occuper le marché national et conquérir des parts de marchés au niveau africain et mondial.
- 4. Accès des artisans à la commande publique :** la politique du « consommons local » et la signature d'un accord-cadre avec la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Burkina Faso (CMA-BF) ont été initiées dans cette optique.

C. En lien avec les préoccupations diverses

- 1. Inadaptation de la mercuriale des prix :** des réformes sont en cours et permettront une meilleure prise en compte de la réalité des prix.
- 2. Contenu local :** l'adoption de la stratégie sur le contenu local, permettra au secteur privé, à travers une meilleure organisation, de tirer profit des opportunités qu'offre le secteur minier. Des concertations seront menées avec les parties prenantes pour vulgariser le décret sur le contenu local.
- 3. Valorisation des cuirs et peaux :** le Gouvernement travaille à la mise en place d'abattoirs dans 5 villes moyennes ainsi qu'à la mise à niveau de ceux de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso afin de disponibiliser les peaux. Dans ce cadre, des échanges sont en cours avec la SFI pour le financement desdits projets. A ces abattoirs, seront associés des biodigesteurs afin de produire de l'engrais bio.

Fait à Bobo-Dioulasso, le 2 octobre 2021